

# DOSSIER D'INSCRIPTION IFMS D'ALBI

OBJET : RENTRÉE UNIVERSITAIRE 2025/2026 – 2<sup>ème</sup> ET 3<sup>ème</sup> ANNÉE

Albi, le 02 juin 2025

Madame, Monsieur,

Afin de préparer votre rentrée universitaire **2025/2026** aux IFMS d'Albi, vous devez effectuer votre inscription administrative. Le dépôt de dossier s'effectue de façon numérique.

Vous trouverez ci-dessous les différentes étapes pour le dépôt des documents :

**ETAPE 1** : Se connecter sur My Komunoté via le lien suivant : <https://formeis.ifmsalbi.fr/mykomunote/>

**ETAPE 2** : Consulter la liste des documents à produire. (liste également disponible page 2)

**ETAPE 3** : Déposer les documents demandés.

**ETAPE 4** : Le secrétariat des IFMS étudie la validité et la lisibilité de vos documents déposés.

**ETAPE 5** Vous devez prendre connaissance du statut de vos documents (validés ou refusés).

**ATTENTION** : *il est nécessaire de vous connecter à votre portail My Komunoté afin de consulter le statut de vos pièces car vous ne recevrez pas de notifications. Lorsqu'un document vous a été refusé, un mail explicatif vous sera envoyé.*

**ETAPE 6** : Si votre document est refusé, merci de le prendre en compte et de le déposer à nouveau de manière conforme.

**ETAPE 7** : **Tant que tous les documents ne seront pas validés, votre dossier sera considéré comme incomplet, aucune entrée en formation ne sera autorisée.**

Un mail du secrétariat vous sera envoyé lorsque celui-ci sera complet.

**INSCRIPTION** : Vous avez jusqu'au **mardi 15 juillet 2025** pour finaliser votre dossier.

**DATE POUR L'ENTRÉE EN FORMATION** : **Lundi 1er Septembre 2025**

Les IFMS vous informeront directement de l'heure de rentrée, par mail, une semaine avant la rentrée.

Cette information sera également notée sur notre site [www.ifmsalbi.fr](http://www.ifmsalbi.fr)

Soyez assuré (e), Madame, Monsieur, de ma considération la plus parfaite.



Madame Catherine MULLER  
Directrice des Soins  
Coordonnatrice Générale du GCS des Instituts de  
Formation aux Métiers de la Santé d'Albi,  
IFSI et IFAS  
GCS des Instituts de Formation  
Aux métiers de la Santé d'Albi  
6 impasse François Verdier  
81000 ALBI

# PIÈCES ADMINISTRATIVES À FOURNIR :

- Paiement de 178 euros pour les droits d'inscription universitaire (sous réserve de modification).  
Lien de paiement : <https://paiement.ifmsalbi.fr/?pay=inscription>  
**Pour être identifiable, merci d'utiliser votre adresse mail universitaire.**  
**Pour les étudiants boursiers, le remboursement des droits d'inscription s'effectuera dès réception de la notification définitive d'attribution des bourses.**  
**Pour les étudiants dont l'employeur prend en charge les droits d'inscription, ne pas effectuer le paiement.**  
Pour les candidats Hors Union-Européenne se référer au site du gouvernement concernant le montant des droits d'inscriptions et se rapprocher du secrétariat des IFMS d'Albi.
- Fiche administrative à compléter
- Carte d'identité (recto-verso) ou passeport ou titre de séjour : en cours de validité
- Carte grise du véhicule utilisé pendant les études<sup>1</sup> **(Si différente de l'année universitaire précédente),**
- Permis de conduire,
- Relevé d'identité bancaire (RIB) à votre nom **(Si différent de l'année universitaire précédente),**
- Justificatif de votre lieu d'habitation pendant les études (quittance loyer, facture EDF, ...) et l'attestation d'hébergement si le justificatif n'est pas à votre nom
- Si inscrit à France Travail : fournir l'avis de situation
- Attestation de droit à la couverture sociale sur laquelle figure votre nom
- Certificat de scolarité de l'Université de Toulouse : l'inscription administrative est OBLIGATOIRE.  
Ce document n'empêche pas l'envoi de votre dossier administratif, il pourra être remis ultérieurement.  
- Informations générales (page 5)  
- Procédure d'inscription pour les étudiants **en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année** (page 6 à 8)
- Attestation de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) (information page 5)
- Attestation d'assurance où sera notée : ***couvrant les risques professionnels, et la responsabilité civile des stagiaires paramédicaux pour la période du 1er septembre 2025 au 31 août 2026.*** La mise en stage de l'étudiant est conditionnée à la production de cette attestation annuelle d'assurance.
- Attestation de suivi médical d'aptitude à poursuivre la formation en soins infirmier, établie par votre médecin traitant,
- Si prise en charge EMPLOYEUR, OPCO ou AUTOFINANCEMENT : fournir l'attestation de prise en charge et la fiche de renseignements **(Si situation différente de l'année universitaire précédente),**
- Si demande de bourses sanitaires et sociales : fournir la notification définitive d'attribution **dès réception** de celle-ci,
- Si sollicitation du pôle handicap : réaliser la procédure auprès de l'Université de Toulouse (page 4),
- Si demande de dispense d'enseignement : réaliser la procédure auprès de l'Université de Toulouse en page 3 (*procédure année universitaire 2024/2025 sous réserve de modification*)
- Si demande d'aménagement des études : fournir le justificatif indiqué en page 3 (*procédure année universitaire 2024/2025 sous réserve de modification*)
- Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) niveau 2 (uniquement pour les étudiants qui arrivent aux IFMS d'Albi suite à une mutation),
- Autorisation de droit à l'image complétée et signée,
- Autorisation de diffusion des résultats complétée et signée.

<sup>1</sup> Lorsque l'étudiant peut prétendre au remboursement des frais kilométriques durant un stage et que la carte grise déclarée à l'IFMS n'est pas à son nom (ni à celui de son conjoint marié ou pacsé), un avantage en nature sera facturé, pour être reversé à l'URSSAF. Le barème est limité à 7CV.

# DEMANDES POUR LA COMMISSION UNIVERSITAIRE ET POUR INFORMATION À LA SECTION PÉDAGOGIQUE (AUPRÈS DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE)

## 1 - DEMANDE DE DISPENSES D'ENSEIGNEMENTS (UEC/UECP/UEM)

Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

TITRE 1<sup>ER</sup> : ACCES A LA FORMATION

### Chapitre III : Modalités d'octroi de dispenses d'enseignements

Article 7 : Modifié par Arrêté du 13 décembre 2018 - art. 3

Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au **regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel.**

Pour faire votre demande, un **dossier de validation des acquis** doit être remis auprès de l'Université de Toulouse avec les pièces mentionnées ci-dessous :

- **L'accusé de réception, figurant dans le dossier, complété.**
- **CV détaillé.**
- **Une lettre de motivation** dans laquelle vous indiquerez vos raisons d'entrer en formation, vos attentes vis-à-vis de cette formation, et votre projet pour lequel la formation et le diplôme préparé vous seront utiles (max. 2 pages, non manuscrite).
- **Selon votre situation actuelle:**
  - | **En activité professionnelle:** attestation de travail de votre employeur actuel.
  - | **Demandeur d'emploi:** photocopie de votre carte de demandeur d'emploi.
  - |
- **Les justificatifs de formation:**
  - | Photocopie des diplômes et relevés de notes (y compris du Baccalauréat).
  - | Pour les formations suivies : programme(s) détaillé(s).
  - | Pour les diplômes étrangers: photocopie du diplôme, traduit **éventuellement**, joindre également le programme de la formation suivie, **traduit en français.**
- **Les justificatifs des années d'activité professionnelle** précisant le type de contrat et la durée du temps de travail, l'activité exercée et la période d'exercice (ex: contrat de travail, attestation employeur, etc...).
- **Les justificatifs concernant vos acquis personnels**, d'expériences sociales (associations...) et de formation permettant d'argumenter votre demande.
- **La photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité**

Vous rassemblez tous vos documents (dossier de demande pages 1 à 5 + pièces demandées) dans **un seul fichier électronique**. Vous déposez ce dossier sur une plateforme de partage de fichiers (de type « grosfichiers », « WeTransfert », « Dropbox », etc, ).

**Vous envoyez le lien de ce fichier à**

**[lea.wautelet@univ-tlse3.fr](mailto:lea.wautelet@univ-tlse3.fr)**

## 2 - DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DES ÉTUDES

Chapitre I : disposition légales

Article 4.1 : créé par l'arrêté du 23/01/2020 - art.1

Les étudiants peuvent solliciter un aménagement de leurs études auprès de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles de l'institut dès lors que leur situation le justifie au titre de l'un des cas de figure suivants :

- **Activités complémentaires aux études**, « [...] artistes et sportifs de hauts niveaux et étudiants exerçant les activités mentionnées à l'article L.611-11 du code de l'éducation. » **A JUSTIFIER**

- **Situations personnelles particulières** « [...] femmes enceintes, étudiants chargés de famille ou en situation de proche aidant, étudiants en situation de handicap, étudiants à besoins éducatifs particuliers, étudiants en situation de longue maladie. » **A JUSTIFIER**

# PROCÉDURE SOLLICITATION DU PÔLE HANDICAP DE L'UNIVERSITÉ

- Les étudiants envoient un courriel à l'adresse mail: [phe.referent@univ-tlse3.fr](mailto:phe.referent@univ-tlse3.fr) ,demandant un rendez-vous qui peut se faire en visioconférence ou téléphone, précisant l'IFSI d'étude, soit Albi
- Le pôle handicap étudiant (PHE) propose un RDV à l'étudiant, prévoir environ 30 minutes d'entretien.
- Le PHE oriente également l'étudiant vers le SIMPPS pour prendre rendez-vous avec un médecin universitaire.
- L'étudiant a un entretien avec un médecin du SIMPPS.
- Le SIMPPS transmet les préconisations médicales au PHE.
- Le PHE rédige un arrêté spécifiant les aménagements, il sera ensuite validé par le président de l'UPS.
- Le PHE se charge de transmettre l'arrêté à l'étudiant et à la composante Santé de l'UPS.
- La faculté de santé se charge d'envoyer l'arrêté à Mme Müller aux IFMS d'ALBI.

Les demandes des étudiants sont à transmettre un bon mois avant le début des évaluations au pôle handicap.

Ronan GLOAGUEN Référent handicap étudiant UNIVERSITÉ TOULOUSE III - Paul Sabatier D'FVU - Pole Handicap Etudiant Bâtiment Forum– bureau 34 118 route de Narbonne 31062 Toulouse cedex 09 Tél. +33 5 61 55 78 80

# BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES

Les étudiants en soins infirmiers ont la possibilité de faire une demande de bourses sanitaires et sociales.

Date d'ouverture du site de dépôt de dossier pour les primo entrants (ESI de 1<sup>ère</sup> année) :

**du 14 avril au 31 juillet 2025**

Lien du site de dépôt des demandes : <https://del.laregion.fr>

Code établissement : **IFMSALBI2526**

Pour plus d'informations : <https://www.laregion.fr/bourses-etudes-sanitaires-sociales>.

## INFORMATIONS CVEC

Chaque étudiant inscrit en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir, préalablement à son inscription, son attestation d'acquiescement de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), par paiement ou exonération. Montant : 105€ pour l'année universitaire 2025/2026.

La CVEC permet de financer de multiples actions pour améliorer votre vie étudiante.

Pour obtenir votre attestation suivez le lien du site : <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

## INFORMATIONS ET PROCÉDURES D'INSCRIPTION À L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Une fois votre CVEC acquittée, vous devez obligatoirement vous inscrire à l'Université de Toulouse afin d'obtenir votre certificat de scolarité.

**[La plateforme d'inscription n'est pas accessible avec les tablettes ou les téléphones portables](#)**

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE :

**DU 09/07/25 AU 03/10/25**

Pour toutes difficultés rencontrées lors de votre inscription à l'Université de Toulouse, vous pouvez contacter le service des inscriptions.

### COORDONNÉES :

Mail : [scolarite.inscriptions@univ-tlse3.fr](mailto:scolarite.inscriptions@univ-tlse3.fr)

Téléphone : 05 61 55 83 50

**Pour les étudiants en 2ème et 3ème année**  
**(ayant déjà un numéro étudiant UT):**

**1/ AVANT TOUTE INSCRIPTION, ACQUITEZ-VOUS DE LA CVEC**

Pour pouvoir vous inscrire à l'IFSI puis à l'Université, **vous devez vous acquitter de la CVEC** (Contribution Vie Etudiante et de Campus) sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/> pour un montant de 105€.

Ce montant se substitue à toute autre somme, hormis les frais d'inscription réglés à votre IFSI.

**Sans ce règlement et la présentation de l'attestation CVEC, aucune inscription ne sera possible, ni à l'IFSI ni à l'Université Paul Sabatier.**

**Cas particulier** : les étudiants boursiers de la Région doivent se connecter sur le site de la CVEC et seront automatiquement exonérés des frais de 105€. Une attestation leur sera toutefois attribuée afin de procéder à leur inscription à l'IFSI et à l'Université de Toulouse.

**2/ PROCEDEZ A VOTRE INSCRIPTION A L'IFSI**

Renseignez-vous auprès de votre Institut de Formation en Soins Infirmiers pour connaître les démarches exactes.

**3/ PROCEDEZ A VOTRE INSCRIPTION A L'UNIVERSITE**

**Les inscriptions seront ouvertes du 09/07/2025 au 03/10/2025**

Une fois votre inscription validée auprès de votre IFSI, vous **DEVEZ OBLIGATOIREMENT** vous réinscrire à l'Université de Toulouse (vous avez déjà un numéro étudiant UT).

**Attention : vous devez choisir le profil « Soins Infirmiers » et vous n'aurez pas à acquitter les 34€ de frais de BU.**

**Attention : utilisez Mozilla Firefox ou Chrome sur ordinateur (pas de tablette ou smartphone)**

Les autres navigateurs sont incompatibles avec ces services numériques.

N'utilisez pas de navigateurs de type Internet Explorer, Edge ou mobiles pour vous inscrire / réinscrire en ligne.

Pour cela vous devez :

- 1- Vous connecter sur le site de réinscription de l'université Paul Sabatier à partir du **09 juillet 2025** pour vous inscrire en ligne : <https://iareins.univ-tlse3.fr/iareins/etapes/identification.jspx>

**Administration** | **Inscriptions** | **Résultats** | **Plan du site**

**IDENTIFICATION**

**Informations :**  
Votre inscription à l'établissement sera prise en compte quand le message \*

**Merci de vous identifier :**  
Votre numéro d'étudiant est indiqué sur votre carte étudiante

Numéro étudiant :

Date de naissance (jjmmaaaa) :

**Continuer**

Haut de page

Accueil | Nous écrire | Plan du site | Recherche

© Agence de Mutualisation des Universités et des Etablissements - Accessibilité : Non conforme - Mentions légales

Commentaires à [admin.reins@univ\\_futuna.fr](mailto:admin.reins@univ_futuna.fr)

- 2- Déposer les pièces justificatives en ligne : <https://pjweb.univ-tlse3.fr/pjweb>

**Service numérique des pièces justificatives**

[Aide](#)  
[Contact](#)  
[Accessibilité : Non conforme](#)  
[Mentions légales](#)

**INFORMATIONS** ? Aide

Ce service vous permet de gérer vos pièces justificatives demandées lors de votre inscription. Vous pourrez transmettre directement les documents demandés au format numérique. Il vous permet aussi de suivre l'avancement de leur traitement.

**MERCİ DE VOUS IDENTIFIER** ? Aide

Votre numéro d'étudiant est indiqué sur votre carte d'étudiant

Numéro étudiant :

Date de naissance (jjmmaaaa) :

**Continuer**

**- Déposer les pièces justificatives :**



**Service numérique des pièces justificatives**

Université Toulouse III - P Année universitaire 2024/2025  
aul Sabatier

N° étudiant : [redacted]  
Nom : [redacted] Prénom : [redacted] Né(e) le : [redacted]

[Aide](#)

[Contact](#)

[Accessibilité : Non conforme](#)

[Mentions légales](#)

[Quitter](#)

---

**CONSIGNES ET INFORMATIONS** ? Aide

- La taille des fichiers ne peut pas dépasser 2 Mo.
- Les extensions autorisées sont les suivantes : jpeg, jpg, pdf.
- L'ajout et/ou la suppression de fichiers nécessitent une confirmation (bouton Confirmer)
- Texte libre personnalisable via Dupli

- Légende: 🔍 Visualiser + Ajouter / Remplacer ✖ Supprimer 🕒 Dépôt / Suppression à confirmer

---

**PIECES JUSTIFICATIVES ATTENDUES AU FORMAT NUMERIQUE** ? Aide

		Libellé	Etat fichier	Visa administratif	Date de validation	Date de transmission	Date d'expiration	Date de refus	Commentaire
1	🔍 + ✖	L'imprimé "Engagement " dûment complété et signé : à télécharger sur le site de l'université <a href="https://www.univ-tlse3.fr/medias/fichier/engagement-web_1716562156947-pdf">https://www.univ-tlse3.fr/medias/fichier/engagement-web_1716562156947-pdf</a>		Refusée		02/09/2024 18:37		04/09/2024 15:56	Bonjour, veuillez marquer votre formation à la pla de votre prénom
2	🔍	Attestation de la Contribution Vie Etudiante et de Campus, à vos Nom et Prénom		Validée	04/09/2024 15:55	02/09/2024 18:37			
3	🔍	Carte Nationale d'identité (recto-verso) ou Passeport ou Titre de séjour ou Visa (obligatoire pour les étudiants hors UE)		Validée	04/09/2024 15:55	02/09/2024 18:37			
4	🔍	Certificat de participation à la Journée Défense Citoyenneté (JDC) ou à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD). Document obligatoire pour les examens.		Validée	04/09/2024 15:55	02/09/2024 18:37			
5	🔍	Imprimé "Autorisation d'utilisation des données personnelles pour les étudiants majeurs": à télécharger sur le site de l'université: <a href="http://www.univ-tlse3.fr/inscriptions/pieces-complementaires-au-dossier-d-inscription-administrative--584485.kjsp?RH=1181046850877">http://www.univ-tlse3.fr/inscriptions/pieces-complementaires-au-dossier-d-inscription-administrative--584485.kjsp?RH=1181046850877</a>		Validée	04/09/2024 15:55	02/09/2024 18:37			
6	🔍	Relevé des notes du baccalauréat ou diplôme équivalent. Pour les diplômes étrangers : joindre la traduction certifiée conforme.		Validée	04/09/2024 15:55	02/09/2024 18:37			
7	🔍	Une photo d'identité au format JPG selon les normes indiquées: <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619</a>		Validée	04/09/2024 15:55	02/09/2024 18:37			

Ne pas oublier de confirmer à la fin du dépôt des pièces.

Confirmer

**Pièce demandée :**

- Attestation CVEC

Une fois votre inscription effectuée, vous pourrez télécharger votre certificat de scolarité sur l'ENT de l'université : <https://ent.univ-tlse3.fr/>

Le sticker 2025/2026 sera remis par l'intermédiaire de l'IFSI.

# FICHE ADMINISTRATIVE ANNÉE 2025/2026

## IDENTITÉ

Nom de naissance : .....

Nom d'usage : .....

Prénom(s) : .....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... Lieu de naissance : ..... Département : .....

Nationalité : .....

N° sécurité sociale : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ (13 chiffres + clé)

Téléphone : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_

Mail : .....

Adresse actuelle : .....

Code postale : ..... Ville : .....

Adresse pendant les études à l'IFSI : .....

Code postale : ..... Ville : .....

## VOTRE SITUATION

Etes-vous inscrit à France Travail : Oui  Non

- Numéro Identifiant : .....
- Date d'inscription : .....

Percevez-vous une rémunération France Travail Oui  Non

Etes-vous demandeur de bourses : Oui  Non

Etes-vous pris en charge par un employeur ou OPCO : Oui  Non

Sollicitez-vous le pôle handicap Oui  Non

Avez-vous un engagement auprès d'un établissement avec signature d'un contrat d'apprentissage ou contrat allocataire Oui  Non

Si oui, notez le nom de l'établissement et la date d'engagement :

.....

## PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Nom – Prénom : .....

Lien : ..... Téléphone : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_

## MOBILITÉ

Je m'engage à être mobile pour me rendre en stage, (voiture, covoiturage, transport en commun... etc)

Signature

## ATTESTATION DE SUIVI MEDICAL

Arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux Titre 3-Art 92 (créer par l'arrêté du 10/06/21 – art 22

« [...] un médecin examine les étudiants en cours d'études au moins une fois par an [...] »

Je soussigné (e), ..... Docteur en médecine,  
certifie avoir examiné .....  
né(e) le .....

Fait à

Le

Cachet du médecin

# ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE

## EMPLOYEUR, OPCO OU AUTOFINANCEMENT

### ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025/2026

Je suis pris en charge par un EMPLOYEUR,

Je suis pris en charge par un OPCO,

Je m'AUTOFINANCE (étudiant)

Je soussigné(e), (Nom et adresse de la structure ou OPCO ou Etudiant pour un autofinancement) :

.....

Atteste prendre en charge :

Les frais pédagogiques,

Le droit d'inscription,

La CVEC de la formation

Conduisant à la formation du Diplôme D'Etat d'Infirmier, dispensée par l'Instituts de Formation aux Métiers de la

Santé d'Albi, concernant M. ou Mme .....

#### Pour information :

Le coût pédagogique de la formation est de 9 100€ par an, (sous réserve de modification), soit 27 300€ pour les 3 ans. Les droits d'inscription universitaire sont de 178€ par an, (sous réserve de modification) soit 534€ pour les 3 ans. La contribution à la Vie Etudiante et de Campus est de 105€ par an, (sous réserve de modification), soit 315€ pour les 3 ans (CNOUS -Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires).

Fait à ..... le ..... / ..... / .....

Signature et cachet

(pour l'organisme ou la structure)

Signature de l'étudiant

(pour autofinancement)

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMPLOYEUR, OPCO

Ce document est à compléter obligatoirement pour pouvoir établir la convention  
entre les IFMS et l'employeur et/ou l'OPCO

### SI EMPLOYEUR :

Nom de l'établissement : .....

Nom – Prénom du représentant de l'établissement : .....

Adresse postale : .....

Code postale : ..... Ville : .....

#### Coordonnées du contact

Nom – Prénom : ..... Fonction : .....

Adresse mail : ..... Téléphone : \_ \_ \_ \_ \_

### SI OPCO :

Nom de l'OPCO : .....

Adresse postale : .....

Code postale : ..... Ville : .....

#### Coordonnées du contact

Nom – Prénom : ..... Fonction : .....

Adresse mail : ..... Téléphone : \_ \_ \_ \_ \_

# ATTESTATION D'ASSURANCE

Modèle d'Attestation d'Assurance, couvrant Les Risques Professionnels et la Responsabilité Civile des  
Stagiaires Paramédicaux pour l'année 2025-2026

**Vous devez être couvert pour les risques mentionnés ci-dessous :**

**Risques Professionnels :**

- Accidents corporels causés aux tiers
- Accidents matériels causés aux tiers
- Dommages matériels

**Responsabilité Civile :**

- Lors des stages
- Lors des trajets

*(En complément de l'assurance souscrite par l'Institut des Formations Paramédicales couvrant les risques professionnels et la responsabilité civile des stagiaires paramédicaux conformément à l'article L.412-8 du Code de la Sécurité Sociale):*

Je soussigné (directeur assurance) : .....

Adresse :  
.....  
.....

Atteste au nom de la Compagnie d'assurance : .....

que Madame ou Monsieur : .....

Inscrit en formation à l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé, d'Albi, IFSI et IFAS, 6, Impasse François Verdier 81000 ALBI.

Est garanti pour **l'année universitaire 2025-2026** pour l'ensemble des risques mentionnées ci-dessus

Fait à ..... le ..... / ..... / .....

Signature et cachet de l'assureur :

## AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e) (NOM – Prénom) : .....

Né(e) le : ..... / ..... / .....

**AUTORISE**

**N'AUTORISE PAS**

Les Instituts de Formation aux Métiers de la Santé d'Albi, 6 impasse François Verdier 81000 ALBI, représentés par la directrice Catherine MULLER,

**à capter et utiliser mon image** (photographies et/ou vidéos prises par le personnel de l'établissement) **et/ou ma voix**, notamment à enregistrer, diffuser, exploiter, celle-ci lors de mes présences sur le site des IFMS d'Albi ou lors d'activités liées à mon cursus au sein des IFMS d'Albi par fixation, reproduction et/ou représentation de celles-ci dans le cadre d'une activité de communication et d'archivage, à des fins notamment pédagogiques, de recherche, culturelles, scientifiques ou historiques, sur tous types de support connus ou inconnus à ce jour (notamment papier, numérique ou électronique)

**à effectuer un montage**, reproduire et diffuser ces images et sons lors de projection à but non lucratif ;

**à publier ces images et sons sur le web ;**

**à utiliser ma photo d'identité** pour le trombinoscope ainsi qu'à la conserver pour l'archivage.

La présente autorisation est consentie aux IFMS d'Albi pour le monde entier. Elle prend effet à la date de sa signature par cette attestation et est valable pendant toute votre période d'inscription aux IFMS d'Albi et ce même lors de la cérémonie de remise des diplômes. La cession est sans limite de temps.

Elle est conférée à titre gratuit et sans contrepartie. Vous renoncez par conséquent à réclamer aux IFMS d'Albi et le cas échéant à tout tiers autorisé par elle un quelconque droit d'auteur et/ou d'artiste interprète et une quelconque rémunération ou indemnité. Les IFMS d'Albi disposeront de toute liberté dans le choix des images et/ou des voix, des montages et des coupes éventuelles sous réserve du respect des exclusions prévues par les présentes.

Vous vous engagez à tenter de résoudre à l'amiable et de bonne foi tout différend qui pourrait survenir dans l'interprétation de la présente autorisation en informant la direction de l'établissement. Vous reconnaissez être informé(e) de votre droit de rectification ou de retrait de l'autorisation accordée par information auprès de la direction de l'établissement.

Fait à ..... le ..... / ..... / .....

Signature de l'étudiant(e) (ou du représentant légal si mineur) précédée de la mention « lu et approuvé »

# AUTORISATION DE DIFFUSION DES RÉSULTATS

Je soussigné(e) (NOM – Prénom) :

.....

Né(e) le : ..... / ..... / .....

AUTORISE

N'AUTORISE PAS

L'organisme en charge de la diffusion des résultats à publier mes nom et prénom sur internet dans le cadre de la communication des résultats en lien avec ma formation aux IFMS d'Albi.

Fait à .....

le ..... / ..... / .....

Signature de l'étudiant(e) (ou du représentant légal si mineur)

précédée de la mention « lu et approuvé »